

## 6 COMMENT SOLLICITER LE RENOUELEMENT D'UN RECEPISSE D'UNE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

➤ En remplissant le formulaire à votre disposition à l'accueil général de la préfecture ou mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Mayenne [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) - rubrique **Etrangers-Naturalisation/Vous demandez le renouvellement de votre récépissé de demande de titre de séjour**

Ce formulaire devra être déposé à l'accueil général de la préfecture en joignant une photographie d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Votre demande sera instruite dans le délai d'une semaine. Vous recevrez un mail vous informant de la mise à disposition du récépissé à l'accueil général de la préfecture ou de la suite réservée à votre demande.

## 7 COMMENT SOLLICITER UN TITRE D'IDENTITE REPUBLICAIN OU UN DOCUMENT DE CIRCULATION POUR VOTRE ENFANT ETRANGER MINEUR ?

➤ munissez vous du formulaire de demande à votre disposition dans le hall d'accueil de la préfecture ou en le téléchargeant sur le site internet des services de l'État en Mayenne [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) rubrique :

**Accueil des étrangers – Voyage de mineurs étrangers**



vous déposez votre dossier constitué de l'ensemble des pièces mentionnées sur la notice à la préfecture (photocopies ; les pièces originales seront à présenter lors du retrait du titre)

➤ la préfecture instruira votre demande et vous transmettra un courrier pour vous informer de la mise à disposition du titre.



## DEMANDE

## DE TITRE DE SEJOUR



Préfecture de la Mayenne

Bureau de la Nationalité et des étrangers  
46, Rue Mazagran  
CS 91507  
53015 Laval cedex

[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)



# 1 VOUS SOUHAITEZ ÊTRE RENSEIGNÉ SUR LES DÉMARCHES CONCERNANT UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

➤ consulter le site Internet des services de l'Etat [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

rubrique démarches administratives « **Accueil des étrangers** »



➤ consulter Allo Service Public en composant le 3939

➤ consulter le site Internet : [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr)

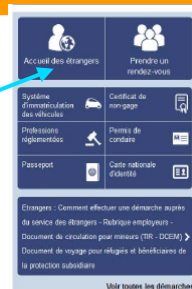
➤ remplir le formulaire à votre disposition sur la page d'accueil du site internet [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) rubrique **contacts** thème **Etrangers**. **Seules les demandes d'informations générales seront traitées.**

# 2 OÙ TROUVER LES LISTES DES PIÈCES POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

➤ dans le hall d'accueil de la préfecture de la Mayenne à Laval

➤ sur le site Internet des services de l'Etat [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

rubrique : **démarches administratives – Accueil des étrangers**



# 3 QUAND DEPOSER VOTRE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

➤ Une 1<sup>ère</sup> demande doit être déposée dans les trois mois qui suivent votre entrée en France (sauf si vous êtes entré (e) en France sous couvert de votre passeport revêtu d'un visa D valant titre de séjour),

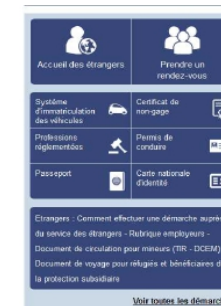
➤ Votre demande de renouvellement doit être présentée dans le courant des deux mois précédents l'expiration du titre de séjour que vous détenez ou du visa D qui a été apposé sur votre passeport,

➤ En cas de changement de domicile ou en cas de demande de changement de statut

# 4 COMMENT SOLLICITER UN RENDEZ-VOUS POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

Inutile de contacter le service des étrangers par téléphone ou de vous déplacer en préfecture

➤ Se connecter sur le site internet [www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) puis cliquer sur le module de prise de rendez-vous



➤ Suivre toutes les étapes de votre demande de rendez-vous jusqu'à la réception d'un mail de confirmation du rendez-vous. Le courrier joint au mail sera à présenter le jour du rendez-vous.

# 5 LE JOUR DU RENDEZ-VOUS VOUS DEVEZ ÊTRE MUNI(E)

de votre dossier **avec l'ensemble des pièces énumérées sur la notice et classées par ordre (originaux + photocopies)**. Si votre dossier est complet, il vous sera délivré un récépissé constatant le dépôt de votre demande. **Le service refusera tout dossier incomplet et tout dossier qui ne sera pas constitué dans l'ordre de la notice.**